SRP GROUPE

Société anonyme au capital de 2 048 051,36 euros
Siège social : 1, rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex, France
524 055 613 R.C.S. Bobigny

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

Le présent amendement au document d'enregistrement universel 2019 a été déposé le 16 juillet 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017-1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017-1129.

Des exemplaires du Document d'enregistrement universel 2019 et du présent amendement sont disponibles sans frais au siège social de SRP Groupe, 1, rue des Blés, ZAC Montjoie, 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex.

Le Document d'enregistrement 2019 ainsi que le présent amendement peuvent également être consultés sur le site internet de la Société (www.showroomprivegroup.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIÈRES

1. PERSONNES RESPONSABLES 4

1.1 Responsable de l'Amendement 4

1.2 Attestation de la personne responsable de l'Amendement 4

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019 5

2.1 Estimés du chiffre d'affaires et de l'EBITDA relatifs au premier semestre 2020 5

2.2 Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2020 et perspectives 6

2.3 Conclusion de contrats de financement dans le cadre du renforcement de la structure financière à court et moyen terme 9

2.4 Tenue de l'assemblée générale annuelle du 8 juin 2020 11

2.5 Conclusion d'une convention réglementée au titre de l'article L.225-88-2 du Code de commerce 11

2.6 Attributions gratuites d'actions 12

2.7 Facteurs de risques 16

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans le présent amendement (l' « **Amendement** »), les expressions la « **Société** » et « **SRP Groupe** » désignent la société SRP Groupe. Le terme « **Groupe** » désigne SRP Groupe et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble.

L'Amendement a pour objet de mettre à jour le Document d'enregistrement universel 2019 de SRP Groupe, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2020 sous le numéro D. 20-0438 (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») et doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement Universel.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT

Monsieur David Dayan, Président-Directeur général.

1.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT

« *J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.*

Le 16 juillet 2020

David Dayan
Président-Directeur général

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

2.1 ESTIMES DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE L'EBITDA CONSOLIDES RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2020

Les agrégats présentés ci-dessous sont des estimations qui ne résultent pas d'un processus exhaustif d'arrêté des comptes.

Par ailleurs, ces données n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2020 feront l'objet d'un rapport d'examen limité des commissaires aux comptes et seront publiés le 27 juillet 2020.

1. Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires estimé a été établi sur la base des méthodes comptables qui devraient être appliquées par la Société pour l'établissement de ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2020.

Après un chiffre d'affaires net en baisse de 19.8% au premier trimestre 2020, le Groupe a enregistré un fort rebond de ses ventes internet sur le deuxième trimestre lui permettant d'atteindre, selon les données estimées, un chiffre d'affaires semestriel en ligne avec le premier semestre 2019.

Cette tendance s'est poursuivie sur la totalité de la période de confinement liée à l'épidémie de Covid 19 permettant au Groupe d'atteindre un chiffre d'affaires, selon les données estimées, équivalent à celui enregistré au premier semestre 2019. Le chiffre d'affaires du 2ème trimestre s'inscrirait en hausse d'environ 19%. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2020 est ainsi estimé entre 301 et 303 M€ contre 302M€ au premier semestre 2019.

Après trois trimestres, entre le 1er juillet 2019 et le 31 mars 2020, pendant lesquels le Groupe a enregistré une décroissance de son chiffre d'affaires, le rebond enregistré sur le deuxième trimestre 2020 a été réalisé dans le respect des décisions stratégiques visant à concentrer l'offre sur les affaires les plus rentables et fondées notamment sur la sélectivité accrue des affaires et le basculement progressif du modèle d'achats fermes vers des achats conditionnels et le développement de la livraison directe (*dropshipment*).

Par ailleurs, outre la bonne orientation de l'e-commerce sur la période, le Groupe enregistre les premiers effets de la redynamisation de son équipe de commerciaux, illustrée notamment par la signature de nouvelles marques permettant un renouvellement de l'offre.

Cette performance a été réalisée alors que certaines activités du Groupe, notamment les activités voyages et loisirs, ont été fortement affectées en raison de la période du confinement.

2. L'EBITDA

Le processus de clôture semestrielle reste en cours à la date du présent document et de ce fait il a été nécessaire de procéder à des estimations des montants du coût des ventes et des autres coûts opérationnels (marketing, logistique & traitement des commandes et frais généraux et administratifs)

Le coût des ventes et les autres coûts opérationnels estimés ont été établis sur la base des méthodes comptables qui devraient être appliquées par la Société pour l'établissement de ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2020.

Autres coûts opérationnels

Le Groupe a déployé, dès les premières annonces gouvernementales, un plan d'action visant à permettre la poursuite de ses activités durant la crise sanitaire.

Le Groupe a dû faire face à un certain nombre de contraintes, l'activité du Groupe demeurant étroitement liée aux conditions de livraison dans les pays où il opère et aux conditions d'approvisionnement auprès des marques partenaires. Le Groupe a continuellement cherché à en maitriser les impacts sur sa rentabilité. Le Groupe a adapté en permanence son dispositif et ses effectifs en recourant au dispositif d'activité partielle.

Le Groupe a par ailleurs intensifié ses actions d'optimisation notamment dans le déploiement de son plan marketing.

Si les délais de livraison ont dans l'ensemble été allongés notamment en raison de la suspension du réseau de « point relais », les délais de retour l'ont été également afin de permettre aux fournisseurs d'adapter leur activité et aux acheteurs de Showroomprive de continuer à bénéficier de leurs conditions d'achat. Le Groupe reste vigilant quant à l'impact de ces retours et la gestion de ces stocks.

EBITDA[1]

La définition de l'EBITDA reste identique à celle figurant dans le Document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2019[2].

Le processus de clôture n'étant pas achevé à la date du présent Amendement, l'EBITDA estimé au 30 juin 2020 a été déterminé à partir d'une estimation du « Résultat opérationnel avant coût des paiements en actions et autres produits et charges opérationnels » majoré :

- de l'amortissement des actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises ;
- des amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans ce contexte, le niveau d'activité du Groupe a donc été meilleur qu'attendu initialement, ce qui, couplé à l'effet des mesures initiées en 2019, devrait permettre au Groupe d'enregistrer un EBITDA estimé positif compris entre 5.5 et 7.5 millions d'euros au 30 juin 2020 contre un EBITDA négatif de -23 millions d'euros au premier semestre 2019, traduisant ainsi une trajectoire d'amélioration de sa rentabilité sur la période.

2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DU PREMIER TRIMESTRE 2020 ET PERSPECTIVES

Le chiffre d'affaires net consolidé du premier trimestre 2020 à 118,2 millions d'euros affichait un recul de -19,8% sur un an, dans la continuité de la tendance enregistrée en fin d'exercice 2019. L'activité du premier trimestre 2020 a continué d'être impactée par :

- les décisions stratégiques visant à concentrer l'offre sur les affaires les plus rentables : sélectivité accrue, basculement progressif du modèle d'achats fermes vers des achats conditionnels et *dropshipment*;

[1] Selon la définition utilisée par la Société telle que rappelée ci-dessous.

[2] Il est obtenu en éliminant du résultat net : l'amortissement des actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises ; les amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles ; les coûts des paiements en actions, qui comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au personnel ; les autres charges ou produits opérationnels non récurrents, le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers, la charge d'impôt de l'année. L'EBITDA n'est pas une mesure de la performance financière en vertu des normes IFRS et la définition retenue par le Groupe peut ne pas être comparable à celle utilisée par d'autres sociétés.

- la poursuite de la baisse sensible des investissements marketing comparés au premier trimestre 2019 ;

- la baisse du volume de déstockage physique wholesale suite à la réduction fin 2019 du stock d'invendus et la baisse des achats fermes ;

- l'allongement des délais de livraison et de retours liés à la période de crise sanitaire.

L'activité est toutefois en ligne avec le plan de marche du Groupe, grâce à l'engagement de la base d'acheteurs fidèles, qui représente plus de 90% du chiffre d'affaires.

Le Groupe constate un retour à une croissance de son activité en avril 2020, qui reste à confirmer lors des prochains mois, sous l'effet d'une part, de la bonne orientation actuelle de l'ecommerce et d'autre part, des premiers effets de la redynamisation de son équipe de commerciaux, illustrée notamment par la signature de nouvelles marques permettant un renouvellement de l'offre.

	T1 2019	T1 2020	*Variation*
Chiffre d'affaires net (millions €)*	147,3	**118,2**	*-19,8%*
Chiffre d'affaires Internet total (millions €)*	144,0	**117,2**	*-18,6%*
Nombre d'acheteurs (en millions)**	1,4	**1,2**	*-15,8%*
Dont acheteurs fidèles	89,7%	90,3%	*+0,6 pts*
Chiffre d'affaires par acheteur (€)**	92,9	**88,7**	*-4,5%*
Nombre de commandes (en millions)**	3,3	**2,6**	*-18,8%*
Nombre moyen de commandes par acheteur**	2,3	**2,2**	*-3,5%*
Panier moyen (€)**	40,5	**40,1**	*-1,0%*

	31/12/2019	30/03/2020	*Variation*
Acheteurs cumulés* (en millions)****	9,8	**9,9**	*+1,4%*

** IFRS*
*** Hors Beauteprivee*
**** Les « Acheteurs cumulés » sont l'ensemble des acheteurs ayant effectué au moins un achat sur la plateforme du Groupe depuis son lancement*

Analyse du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires net du Groupe ressort en repli de -19,8% à 118,2 millions au premier trimestre 2020. Après retraitement des dernières ventes en Allemagne dans le cadre de l'arrêt stratégique de l'activité dans certains pays décidé en 2018, le recul est de -18,5%.

Cette baisse du chiffre d'affaires est toutefois en ligne avec la feuille de route du Groupe ainsi qu'avec la tendance constatée en fin d'année 2019. L'activité est encore logiquement marquée par les décisions stratégiques mises en place durant l'exercice précédent. L'offre a diminué en volume du fait d'une sélectivité accrue avec l'arrêt des affaires les moins rentables ce qui a eu un impact mécanique sur le nombre de commandes. Par ailleurs, la baisse des investissements marketing d'acquisition a eu un impact sur le nombre de nouveaux acheteurs.

En détails, le chiffre d'affaires Internet total, qui représente l'activité cœur du Groupe (à hauteur de 98% du chiffre d'affaires) connaît un repli de -18,6% pour atteindre 117,2 millions d'euros et -17,4% hors impact de la fermeture des pays.

À l'international, le chiffre d'affaires est en recul de -22,6% et ressort à -14,8 % hors impact des fermetures des sites Polonais, Allemand et multidevises. Les activités de Saldi Privati ont enregistré une baisse au cours du trimestre du fait d'une plus grande sélectivité des offres proposées protégeant la profitabilité des activités internationales et de l'impact du confinement en Italie.

Les autres revenus, comprenant les activités de ventes hors internet de déstockage physique ont atteint 1 million d'euros, contre 3,2 millions d'euros au premier trimestre 2019, en raison de la baisse du stock d'invendus du Groupe, à la suite d'opérations de déstockages massives au cours du dernier exercice et de la réduction des achats fermes.

Les acheteurs ont maintenu leur engagement vis-à-vis de Showroomprivé durant le trimestre, illustré par un panier moyen et un nombre moyen de commandes par acheteur relativement stable, démontrant la bonne résistance de l'actif et la puissance de la plateforme. De même, la contribution des acheteurs fidèles au chiffre d'affaires dépasse maintenant plus de 90% du chiffre d'affaires du Groupe.

Durant ce semestre, le Groupe a poursuivi la transition de son modèle d'achat ferme (-4,5 points à 14% du chiffre d'affaires) vers des achats conditionnels et le *dropshipment* (+10,5 points à 20,9 % du chiffre d'affaires).

Perspectives

Depuis le début de la crise sanitaire et des mesures de restrictions, Showroomprivé poursuit ses activités, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger la santé de ses collaborateurs et de leurs proches. Le Groupe adapte en permanence son dispositif et ses effectifs à son activité en recourant si besoin au chômage partiel.

L'ensemble des activités (y compris internet et média) a été impacté sur la quinzaine de jours qui a suivi la mise en place du confinement, compte tenu notamment des perturbations et des ajustements nécessaires sur la chaine d'approvisionnement.

L'activité du Groupe demeure en effet étroitement liée aux conditions de livraison et d'approvisionnement dans les pays où le Groupe opère. Les délais de retour ont été allongés pour permettre aux acheteurs de Showroomprivé de continuer à bénéficier de leurs conditions d'achat, ce qui va rendre leur gestion plus complexe tout au long du semestre voire sur le second semestre si l'état d'urgence sanitaire est prolongé.

Toutefois, depuis le mois d'avril 2020, le Groupe constate un rebond sensible de ses ventes, en croissance significative par rapport au second trimestre 2019 et supérieur au plan de marche. Le Groupe bénéficie notamment d'un contexte favorable pour l'ecommerce mais commence aussi à recueillir les fruits de ses actions de renforcement de ses relations avec les marques illustrées par la signature de nouveaux partenariats avec de grands groupes possédant un large catalogue de marques. Cette tendance encourageante restera à confirmer dans les semaines et mois à venir. Seules les activités voyage et loisir restent pratiquement à l'arrêt, du fait du contexte exceptionnel du secteur.

Le niveau d'activité couplé au respect du plan de marche ainsi qu'au plein effet des mesures de rationalisation initiées en 2019 permettent au Groupe de confirmer à nouveau son ambition d'une trajectoire progressive d'amélioration de sa marge d'EBITDA.

Du fait de la signature le 29 avril 2020 d'un protocole d'accord avec ses partenaires bancaires (développé ci-après au sein de la section 2.3), qui sécurise et renforce sa structure financière à court et moyen terme, la dette du Groupe est dorénavant constituée de 64,9 M€ de prêts amortissables à échéance 2026 au plus tard, ainsi que d'un prêt d'un montant de 35 millions d'euros garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 90%, d'une maturité pouvant atteindre 2026.

2.3 CONCLUSION DE CONTRATS DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIERE A COURT ET MOYEN TERME

Les dispositions du Protocole de Conciliation sont décrites au chapitre 18.7 « *Changement Significatif de la Situation Financière du Groupe* » du Document d'Enregistrement Universel. Les informations contenues ci-dessous constituent des précisions complémentaires ou des évènements survenus postérieurement à la date du Document d'Enregistrement Universel.

A titre liminaire, il est rappelé que la Société et la société Showroomprivé.com (filiale détenue à 100% par la Société) ont conclu le 29 avril 2020 un protocole de conciliation avec (i) BNP Paribas, Société Générale, Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Bpifrance Financement (ensemble les « **Créanciers Financiers** ») et (ii) TP Invest Holding SARL et Ancelle SARL (le « **Protocole de Conciliation** »), afin de réaménager l'endettement financier du Groupe et d'assurer sa pérennité.

Le Protocole de Conciliation a été homologué par le Tribunal de commerce de Bobigny par jugement en date du 28 mai 2020.

En complément des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel, le Protocole de Conciliation prévoit notamment ce qui suit :

- le ratio financier de levier « R2 » (dettes financières nette/EBITDA) prévu au titre des Prêts SRP Groupe[3] et du prêt CA SRP.COM (tel que défini ci-dessous) doit être inférieur ou égal aux niveaux suivants:

 - 31 décembre 2021 6
 - 31 décembre 2022 3,75
 - 31 décembre 2023 3
 - 31 décembre 2024 2,5
 - 31 décembre 2025 2,5

- les stipulations existantes relatives au ratio « R4 » resteront inchangées[4].

- le Groupe a pris des engagements de limitation de l'endettement additionnel sur la durée.

[3] Les « **Prêts SRP Groupe** » correspondent aux prêts suivants :
(i) le prêt amortissable conclu avec CAIDF en date du 27 avril 2018, dont l'encours actuel en principal est de douze (12) millions d'euros, dont la maturité initiale était au 31 décembre 2024 a été portée au 31 décembre 2026 dans le cadre du Protocole de Conciliation (étant précisé qu'un avenant au prêt sera conclu à cet égard);
(ii) le contrat de crédit à terme conclu avec BNPP en date du 29 mars 2017, d'un montant total en principal de 15 millions d'euros, dont la maturité initiale était au 29 mars 2022 et un crédit renouvelable en date de 26 juillet 2017 d'un montant total en principal de 15 millions d'euros, arrivant à maturité le 27 juillet 2022, seront convertis en un contrat de prêt amortissable d'un montant de 30 millions d'euros à échéance 31 décembre 2026 conformément au Protocole de Conciliation (étant précisé qu'un avenant au prêt prévoyant ces conditions sera conclu);
(iii) un crédit renouvelable conclu avec Société Générale en date du 30 novembre 2018 d'un montant total en principal de 10 millions d'euros dont la date d'échéance finale était au 26 juillet 2022 est en cours de conversion en prêt amortissable à échéance 31 décembre 2026 dans le cadre du Protocole de Conciliation (étant précisé qu'un avenant prévoyant ces conditions sera conclu); et
(iv) un prêt à terme conclu avec Bpifrance Financement en date du 18 octobre 2018, dont l'encours actuel en principal est de 2,75 millions d'euros, dont la maturité initiale au 31 août 2022 a été portée au 30 septembre 2023 dans le cadre du Protocole de Conciliation (étant précisé qu'un avenant prévoyant ces conditions sera conclu).

[4] Le ratio R4 désigne le rapport entre la dette financière nette consolidée et les fonds propres consolidés. Ce ratio devra strictement rester inférieur à 1.

- SRP Groupe devra procéder à la cession intra-groupe de Beauté Privée à Showroomprivé.com au plus tard le 28 mai 2022[5] (24 mois après la date d'entrée en vigueur du Protocole de Conciliation), ledit paiement serait financé par compte-courant d'associé.

- en cas de cession de Beauté Privée par SRP Groupe à un tiers, le Groupe devra procéder au remboursement anticipé d'une partie des Prêts SRP Groupe et du Prêt CA SRP.COM selon les modalités suivantes:

 (i) remboursement par SRP Groupe des Prêts SRP Groupe à hauteur d'un montant total égal à 60% du prix net de cession, étant précisé que ce remboursement anticipé sera affecté au prorata des montants en principal restant dus à la date de remboursement à chacun des prêteurs concernés ; et

 (ii) remboursement par Showroomprivé.com du Prêt CA SRP.COM dans les mêmes proportions que le remboursement des Prêts SRP Groupe mentionné au (i) ci-dessus.

- les prêts court terme consentis par BNPP et SG seront convertis en prêts amortissables.

- une clause de rendez-vous entre les Parties aux fins de négocier de bonne foi des modalités de calcul d'un remboursement anticipé en cas d'excèdent de trésorerie.

- la non réalisation de l'Augmentation de Capital au plus tard le 30 novembre 2020 constitue un cas de défaut du protocole et susceptible de rendre exigible l'ensemble des dettes bancaires comprises dans le protocole de conciliation.

Il est rappelé qu'au titre du Protocole de Conciliation, la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France (« **CAIDF** ») s'est engagée à consentir à la société Showroomprivé.com un financement « new money » sous la forme d'un prêt à terme amortissable d'un montant total en principal, prime de garantie incluse, de 35 millions d'euros (le « **Prêt New Money** ») bénéficiant d'une garantie de l'Etat à hauteur de 90% de son montant conformément à l'arrêté du 23 mars 2020 (tel que modifié par des arrêtés subséquents) accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du Code monétaire et financier, pris en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020.

Le contrat relatif au Prêt New Money a été conclu entre la société Showroomprivé.com et la CAIDF le 10 juin 2020 (le « **Contrat de Prêt New Money** »).

Le Prêt New Money doit en principe être remboursé par Showroomprivé.com à la première date anniversaire de sa date de versement, soit le 15 juin 2021. La société Showroomprivé.com pourra cependant, dans les conditions définies au Contrat de Prêt New Money, opter pour une extension de la date de maturité du Prêt New Money à la deuxième, troisième, quatrième, cinquième ou sixième date anniversaire de sa date de versement, soit jusqu'au 15 juin 2026.

Le Prêt New Money bénéficie également du privilège de new money prévu par l'article L. 611-11 du Code de commerce.

Par ailleurs, conformément au Protocole de Conciliation, il a été procédé le 24 juin 2020 à la conversion de l'autorisation de découvert bancaire non contractualisée actuellement consentie par la CAIDF à Showroomprivé.com d'un montant de 10 millions d'euros en un prêt amortissable, dont la maturité est le 27 décembre 2025 (le « **Prêt CA SRP.COM** »).

5 Il est précisé qu'en cas de cession de Beauté privée par Showroomprivé.com, cette dernière devra procéder au remboursement des Prêts SRP Groupe et CA SRP.COM à hauteur d'un montant total égal à 60% du prix net de cession. Ce remboursement anticipé étant affecté au prorata des montants en principal restant dus à la date de remboursement à chacun des préteurs concernés.

2.4 TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 8 JUIN 2020

Dans le contexte actuel lié au Coronavirus (Covid-19) et afin de respecter les restrictions liées aux rassemblements collectifs et aux déplacements imposées par le Gouvernement, l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) s'est tenue exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des personnes pouvant y assister, le 8 juin 2020, à 10 heures, au 1 impasse du Pilier, 93210 La Plaine Saint-Denis.

La totalité des résolutions présentées et soumises par le Conseil d'administration a été adoptée en particulier, les résolutions relatives à l'approbation des comptes sociaux et comptes consolidés, au renouvellement des administrateurs et aux différentes délégations données au Conseil d'administration pour décider d'augmentations de capital.

2.5 CONCLUSION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-88-2 DU CODE DE COMMERCE

Le 11 juin 2020, Showroomprivé.com SARL, filiale détenue à 100% par la Société SRP Groupe SA, a conclu une convention réglementée avec la société Sonia Rykiel Création Paris SAS (« **Sonia Rykiel** »). Les actionnaires et dirigeants de Sonia Rykiel sont Messieurs Eric et Michaël Dayan, administrateurs et actionnaires de la société SRP Groupe, associée unique de la société Showroomprivé.com SARL.

Il s'agit d'un contrat d'achat conditionnel de marchandises de la marque Sonia Rykiel. La conclusion de cette convention est justifiée par l'intérêt économique et stratégique que représente l'acquisition de ce stock de marchandises d'une marque de prestige telle que Sonia Rykiel en vue de le revendre sur les sites et applications du Groupe.

Les principales conditions de cette convention sont les suivants :

- achat conditionnel avec pré-livraison des marchandises ;
- marques concernées : Sonia Rykiel, Sonia By and Sonia Rykiel Kids;
- 2 ventes prévues sur les sites et applications du Groupe : l'une le 14 juin et l'autre fin septembre ;
- quantités : 15 743 produits pour la première vente ;
- les produits retournés par les clients de Showroomprivé.com et les invendus seront retournés à la société Sonia Rykiel Création Paris SAS.

S'agissant d'un contrat d'achat conditionnel, seuls les produits Sonia Rykiel qui seront achetés par les clients du Groupe, seront acquis par Showroomprivé.com à Sonia Rykiel. Dans le cas où l'intégralité du stock Sonia Rykiel serait acquis par Showroomprivé.com cela représenterait un montant estimé d'un million d'euros.

Le Conseil d'administration de la Société a autorisé la conclusion de cette convention lors de sa réunion du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Messieurs Eric et Michaël Dayan, actionnaires et dirigeants de Sonia Rykiel, membres du Conseil d'administration de la Société, n'ont pas pris part aux délibérations et aux votes relatifs à cette convention. Cette convention sera soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.6 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

2.6.1 Le Tableau ci-dessous est ajouté à la fin de la Section 15.2.1 « Participations de certains salariés du Groupe » du Document d'Enregistrement Universel :

« Historique des attributions d'actions de performance - Information sur les actions de performance au 30 juin 2020

	Plan 4	**Plan 5**	**Plan 6**	**Plan 7**	**Plan 8**	**Plan 9**	**Plan 10**	**Plan 11**	**Plan 12**	**Plan 13**	**Plan 14**	**Plan 15**	**Plan 16**	**Plan 17**	**Plan 18**	**Plan 19**
Date de l'assemblée.....	30/05/2016	30/05/2016	30/05/16	30/05/16	30/05/16	30/05/16	26/06/17	26/06/17	26/06/17	26/06/17	26/06/17	14/06/18	14/06/18	14/06/18	14/06/18	27/06/2019
Date du Conseil d'administration.....	30/05/16	30/05/16	14/02/17	14/02/17	26/06/17	26/06/17	04/12/17	04/12/17	04/12/17	14/06/18	14/06/18	15/02/19	15/02/19	15/02/19	26/06/19	12/03/2020
Nombre total d'actions attribuées	52 500	24 003	60 956	48 969	18 574	100 199	340 975	251 952	6 302	10 497	14 698	307 102	15 200	300 000	1 177 704	330 667
Dont le nombre attribué à :																
Les mandataires sociaux :																

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17	Plan 18	Plan 19
							-									
												-	-	-	-	-
- David Dayan.	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-					
							-									
												-	-	-	-	-
- Thierry Petit..	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-					
- Eric Dayan....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Michaël Dayan.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Amélie Oudéa Castera.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17	Plan 18	Plan 19
- Olivier Marcheteau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Melissa Reiter Birge.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Marie Ekeland.....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cyril Vermeulen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Irache Abasolo Martinez	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des actions.....	30/05/2018	30/05/2018	14/02/2019	14/02/2019	26/06/19	26/06/19	1er 33%: 04/12/18 2e 33%: 04/12/19 3e 34%: 04/12/20	1er 33%: 04/12/18 2e 33%: 04/12/19 3e 34%: 04/12/20	04/12/19	1er 33% : 14/06/19 2e 33% : 14/06/20 3e 34% : 14/06/21	1er 33% : 14/06/19 2e 33% : 14/06/20 3e 34% : 14/06/21	1er 50% : 15/02/20 2e 25% : 15/02/21 3e 25% : 15/02/202	15/02/20	1er 33% : 15/02/20 2e 33% : 15/02/21 3e 34% : 15/02/2022	1er 33% : 26/06/210 2e 33% : 26/06/221 3e 34% : 26/06/22	1er 50% : 12/03/202 2e 50% : 12/03/202

	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11	Plan 12	Plan 13	Plan 14	Plan 15	Plan 16	Plan 17	Plan 18	Plan 19
Date de fin de période de conservation	30/05/2019	30/05/2019	-	-	-	-	1er 33% : 04/12/19 2e 33% : - 3e 34% : -	1er 33% : 04/12/19 2e 33% : - 3e 34% : -	-	1er 33% : 14/06/20 2e 33% : - 3e 34% : -	1er 33% : 14/06/20 2e 33% : - 3e 34% : -	1er 50% : 15/02/21 2e 25% : - 3e 25% : -	15/02/21	1er 33% : 15/02/21 2e 33% : - 3e 34% : -	1er 33% : 26/06/21 2e 33% : - 3e 34% : -	1er 50% : 12/03/2022 2e 50% : -
Conditions de performance	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'actions acquises au 30 juin 2020	0	15 950	37 738	0	6 988	9 310	116 155	112 791	6 302	6 928	6 928	79 247	15 200	0	328 819	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques.....	52 500	8 053	23 218	48 969	11 586	90 889	210 545	93 113	0	0	4 201	170 578	0	300 000	181 320	0
Actions de performance restantes au 30 juin 2020	0	0	0	0	0	0	14 275	46 048	0	3 569	3 569	57 277	0	0	667 565	330 667

2.6.2 La Section 19.1.7 « *Evolution du capital social sur les trois derniers exercices* » du Document d'Enregistrement Universel est complétée comme suit :

« *19.1.7 Évolution du capital social sur les trois derniers exercices*

[…]

Par décisions du Directeur Général de la Société du 15 juin 2020 agissant en vertu de :

- *la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 26 juin 2017 au titre de sa vingt-septième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux), et de*

- *la subdélégation par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 juin 2020,*

le Directeur Général de la Société a constaté l'augmentation du capital social consécutive à la réalisation définitive de l'attribution de six mille neuf-cent vingt-huit (6 928) actions ordinaires et leur émission ; le capital de la Société a ainsi été porté à 2 034 898,60 euros.

Par décisions du Directeur Général de la Société du 26 juin 2020 agissant en vertu de :

- *la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 14 juin 2018 au titre de sa vingt-quatrième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux), et de la subdélégation par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 juin 2020,*

le Directeur Général de la Société a constaté l'augmentation du capital social consécutive à la réalisation définitive de l'attribution de trois cent vingt-huit mille huit cent dix-neuf (328 819) actions ordinaires et leur émission ; le capital de la Société a ainsi été porté à 2 048 051,36 euros.

2.7 FACTEURS DE RISQUES

2.7.1 La section 3.1.5 « Risques liés à la situation financière du Groupe » du Document d'Enregistrement Universel est intégralement supprimée.

2.7.2 La section 3.2.4 « Risques fiscaux » du Document d'Enregistrement Universel est modifiée comme suit :

« *3.2.4 Risques fiscaux*

En raison de la nature mondiale d'Internet, différents États ou pays étrangers pourraient tenter d'imposer à l'activité du Groupe une réglementation supplémentaire ou nouvelle, ou de prélever des taxes ou impôts supplémentaires ou nouveaux sur les ventes, résultats ou activités du Groupe. Les autorités fiscales étudient actuellement à l'échelle mondiale le traitement fiscal adapté aux entreprises exerçant leur activité dans le commerce électronique. Des réglementations nouvelles ou des modifications des réglementations existantes pourraient assujettir le Groupe ou assujettir ses clients à des taxes additionnelles sur les ventes, le revenu ou à d'autres taxes. Le Groupe ne peut pas prévoir l'effet de telles initiatives. Des impôts nouveaux ou des modifications des règles régissant les impôts existants et, en particulier, les impôts sur les ventes, les éco-participations, la TVA et les taxes similaires pourraient augmenter le coût de l'activité de commerce électronique et baisser l'attractivité de la publicité et de la vente de produits sur Internet. Ils pourraient également engendrer des augmentations

significatives des coûts internes nécessaires au traitement des données et à la collecte et au versement des impôts. Chacun de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, en tant que groupe international exerçant ses activités dans plusieurs Etats, le Groupe a structuré ses activités commerciales et financières conformément aux diverses obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis ainsi qu'à ses objectifs commerciaux et financiers. La structure du Groupe est par ailleurs appelée à évoluer avec le développement des activités du Groupe, notamment de son développement à l'international. Dans la mesure où les lois et règlements fiscaux des différents États dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent, ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à ses activités, à ses opérations ou réorganisations intra-groupes (passées ou futures) est ou pourrait parfois être fondé sur des interprétations des lois et réglementations fiscales françaises ou étrangères. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou des entités du Groupe sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements fiscaux, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités.

Au 31 décembre 2019, un montant de provision de 2,3 millions d'euros a été constitué dans les comptes au titre des risques fiscaux. Pour plus de détails sur les risques fiscaux, le lecteur est invité à se reporter à la section 18.6 « Procédures judiciaires, administratives et d'arbitrage » du document d'enregistrement universel qui précise les contours des procédures en cours (et notamment la procédure L62A du livre des procédures fiscales en matière de revenus réputés distribués à l'étranger[6]) et à la note 5.10 aux états financiers consolidés annuels du Groupe, figurant à la section 18.1.1 « Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 » du document d'enregistrement universel.

En outre, les lois et réglementations fiscales peuvent changer ou être modifiées dans l'interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne). Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, sa situation financière et ses résultats. »

2.7.3 La section 3.3 « Risques de Marché » du Document d'Enregistrement Universel est modifiée comme suit :

« ***3.3 RISQUES FINANCIERS ET RISQUES LIES A LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE***

3.3.1 Risques financiers

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) au risque de liquidité, (ii) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de change et de taux d'intérêts et (iii) aux risques de crédit.

Risque de liquidité*

Au 31 décembre 2019, le Groupe avait recours à des financements externes à moyen et long terme tirés à la date de clôture. Il s'agissait des financements suivants :

[6] Il s'agit d'une procédure qui permet à une société qui fait l'objet d'un redressement en matière de prix de transfert de solliciter de l'administration fiscale une demande d'absence d'application des montants relatifs à la retenue à la source en contrepartie d'un rapatriement des fonds réputés distribués à l'étranger.

- *Le Groupe a contracté en 2017 un endettement externe pour 15 millions d'euros pour le financement de l'acquisition de Saldi Privati. Ce financement entièrement tiré est rémunéré à taux variable ;*

- *Le Groupe a également contracté en 2018 un financement à taux variable pour assurer les investissements dans son schéma logistique futur. En 2019, le Groupe a tiré l'ensemble du financement qui s'élève désormais à 12 M€ ;*

- *Le Groupe mobilisait, au 31 décembre 2019, l'ensemble de ses lignes court terme à hauteur de 25 M€ ;*

- *Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2019, un prêt BPI de 3 M€.*

Dans le cadre de ses financements bancaires, SRP Groupe S.A. s'était engagée à respecter certains ratios financiers :

- *Le premier est calculé sur la base des dettes financières nettes et de l'EBE retraité,*

- *Le deuxième est calculé sur la base des dettes financières nettes et des fonds propres.*

Ces ratios n'étant pas respectés au 31 décembre 2019, cela l'avait amené à reclasser la dette financière (hors IFRS16) en court terme et a engagé des discussions avec ces créanciers bancaires ayant aboutis aux accords tels que présentées à la section 2.3 de l'Amendement.

La signature le 29 avril 2020 d'un Protocole de Conciliation avec ses partenaires bancaires (décrit ci-avant au sein de la section 2.3) sécurise et renforce la structure financière à court et moyen terme du Groupe, sa dette étant dorénavant constituée de 62 M€ de prêts à termes ou amortissables à échéance 2026, ainsi que d'un un prêt d'un montant de 35 millions d'euros conclu le 3 juin 2020 avec la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France et garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 90%, d'une maturité pouvant atteindre 2026. Le Groupe conserve également une dette bancaire de 2,8 M€ amortissable auprès de BpiFrance.

Sur la base de ce Protocole de Conciliation, le tableau d'échéance des dettes bancaires mis à jour se présente ainsi :

Banque	Emprunteur	Montant dû avant conciliation (en milliers d'euros)	Conditions	Marge initiale	Montant après conciliation (en milliers d'euros)	Conditions	Échéance finale post conciliation
BNP	SRP Groupe	15 000	Index[7] + marge de 0,55%	0,55%	30 000	Index[7] + marge de 1,10%	31 dec. 2026
BNP	SRP Groupe	15 000	Index[7] + marge de 0,40%	0,40%			
Credit Agricole	SRP Groupe	12 000	Index[7]+ marge de 0,60%	0,60%	12 000	Index[7] + marge de 1,25%	31 dec. 2026
Société Générale	SRP Groupe	10 000	Index[7] + marge de 0,90%	0,90%	10 000	Index[7] + marge de 1,25%	31 dec. 2026
BPI France	SRP Groupe	2 750	Fixe : 0,82%		2 750	Fixe : 0,82%	30 sept. 2023
Crédit Agricole	Showroomprive.com		Index[7] + marge de 0.60%	0,60%	10 000	Euribor 6 mois + marge de 1,25%	27 dec. 2025
découvert autorisé non contractualisé converti en prêt amortissable							
LCL	Beauté Privé	128	Fixe : 1,2%	1,20%	128	Fixe : 1,2%	15-juin-21
Credit Agricole / PGE	Showroomprive.com				35 000	Euribor 6 mois + prime de garantie de l'Etat	15-juin-21
					99 878		

[7] L'indice de référence n'a pas encore été fixé à la date du présent Amendement.

Comme indiqué à la section 2.3 de l'Amendement, SRP Groupe S.A. et Showroomprive.com se sont engagées à respecter certains ratios financiers. Si ces ratios ou l'échéancier de remboursement mentionné ci-dessus venaient à ne pas être respectés, le remboursement anticipé de ces prêts pourrait être demandé par les partenaires bancaires.

Risques de marché que sont les risques de change et les risques de taux d'intérêts

Par ailleurs, le Groupe est également exposé à des risques de marché que sont les risques de change et les risques de taux d'intérêts. Ces risques sont détaillés en note 6.1 des états financiers consolidés annuels du Groupe, figurant à la section 18.1.1 « Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 » du présent document d'enregistrement universel.

Risques de crédit

Ces risques sont détaillés en note 6.3 des états financiers consolidés annuels du Groupe, figurant à la section 18.1.1 « Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 » du document d'Enregistrement Universel.

*3.3.2 Risques liés aux stocks, aux goodwill et autres immobilisations incorporelles**

Au 31 décembre 2019, le goodwill du Groupe s'élevait à 124 millions d'euros et les autres immobilisations incorporelles à durée indéterminée (qui correspondent majoritairement aux marques) s'élevaient à 54 millions d'euros. Le lecteur est invité à se reporter aux notes 5.1 et 5.2 aux états financiers consolidés du Groupe, figurant à la section 18.1.1 « Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 » du document d'enregistrement universel. Conformément aux normes IFRS, le Groupe effectue périodiquement des tests d'impairment de son goodwill et des autres immobilisations incorporelles. D'éventuelles dépréciations de tout ou partie de son goodwill et de ses autres immobilisations incorporelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

En outre, le bilan du Groupe est constitué d'importants stocks, résultant des produits achetés sur une base ferme, ce qui engendre un risque d'inventaire pour le Groupe. Au 31 décembre 2019, le Groupe totalisait 48 millions d'euros de stocks et en-cours. Le lecteur est invité à se reporter à la note 5.5 aux états financiers consolidés du Groupe, figurant à la section 18.1.1 « Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 » du document d'enregistrement universel. Si les ventes de produits achetés sur une base ferme n'étaient pas fructueuses, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés d'écoulement de ses stocks, qui pourraient devenir, en raison du changement rapide des tendances, obsolètes ou désuets, et perdre leur valeur. En outre, ces stocks excédentaires pourraient entraîner des dysfonctionnements logistiques et entraîner des surcoûts logistiques pour le Groupe, justifiant le passage d'importantes dépréciations. En 2019, confronté à des stocks excédentaires et des difficultés affectant leur rythme d'écoulement et entraînant de nombreux surcoûts logistiques (notamment liées à la gestion non efficiente des retours), le Groupe a été conduit à procéder à d'importantes dépréciations dont des dépréciations exceptionnelles sur stocks pour 21 millions d'euros, ce qui a négativement impacté sa marge brute. Bien que ces dépréciations aient permis au Groupe de ramener ses stocks à un niveau en phase avec le marché actuel et que par ailleurs la constitution de nouveaux stocks en 2019 a été limitée du fait de la baisse des achats fermes et le basculement du modèle vers des achats conditionnels et le dropshipment, le Groupe pourrait à l'avenir être confronté à des stocks excédentaires justifiant des dépréciations, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

3.3.3 Risques liés à la capacité future du Groupe à lever des capitaux.

Le Groupe a procédé en 2018 à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 39,5 millions d'euros, prime d'émission incluse, afin de renforcer sa présence sur le segment de la beauté et se doter des moyens financiers supplémentaires pour conduire le plan stratégique 2018-2020. À l'avenir, le Groupe pourrait être conduit à lever des capitaux supplémentaires par le biais de financements publics ou privés ou d'autres sources de financement afin de financer sa stratégie de développement ou pour renforcer sa situation financière. Le Groupe a annoncé le 30 avril 2020, s'être engagé à faire ses meilleurs efforts pour réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant d'environ 8 à 10 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), dans le cadre de la conclusion du protocole de conciliation avec ses partenaires bancaires. Pour plus de détails, le lecteur est invité à se reporter à la section 18.7 du document d'enregistrement universel.

Ces financements pourraient ne pas être disponibles ou, le cas échéant, ne pas être disponibles à des conditions satisfaisantes. Les facteurs qui pourraient accroître la difficulté à obtenir ces financements sont notamment : une détérioration des conditions économiques mondiales, de la zone Euro ou des marchés spécifiques dans lesquels le Groupe est présent à la date de ce financement, des taux d'intérêt plus élevés, une détérioration des résultats financiers ou de la situation financière du Groupe, une concurrence insuffisante entre les banques ou d'autres sources potentielles de financement ; et une demande insuffisante de titres sur les marchés de dettes et de capitaux. Toute incapacité à lever les capitaux nécessaires pourrait empêcher le Groupe de développer son activité ou de réagir aux pressions concurrentielles et pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. »

2.7.4 Suite aux modifications apportées par le présent Amendement, le Chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel est composé des sections suivantes :

3.1 Risques liés à l'activité et au secteur économique
3.2 Risques réglementaires et juridiques
3.3 Risque financiers et risques liés à la situation financière du Groupe
3.4 Assurances et gestion des risques
3.5 Contrôle interne et gestion des risques.